

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 4199**

présenté par
Mme Panot

ARTICLE 47

L'alinéa 2 est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Nous nous opposons à cet alinéa et demandons donc sa suppression. Plutôt que de maintenir ou améliorer les systèmes de solidarité entre générations, entre jeunes et plus âgés, et entre professions, ce projet se construit autour d'un fond d'individualisme. La preuve en a justement été démontré lors de nos amendements de l'article 59 qui entend sortir les dispositifs de solidarité (chômage, maladie) du système pour les financer par l'impôt et non plus par les cotisations sociales. Ici aussi, la solidarité nationale invoquée par l'octroi de points aux jeunes générations n'est qu'une façade doublée d'une hypocrisie. "